

**MAIRIE**  
**DE**  
**BESSINES-SUR-GARTEMPE**  
**87250**

**ARRÊTÉ**



Réglementant la circulation  
2 Route de Villard

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière  
Vu la demande de la Société Des Racines et des Ailes, 15 rue Charles Lindbergh Parc Océalim 87270 COUZEIX, concernant les travaux d'abattage d'arbres devant le 2 Route de Villard,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant cette période

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux d'abattage d'arbres devant le 2 Route de Villard, à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera alternée par feux tricolore sur 200m devant le 2 Route de Villard à Bessines sur Gartempe le jeudi 7 novembre 2024 de 8h00 à 18h00.

**ARTICLE II :** La signalisation sera assurée par la Société Des Racines et des Ailes.

**La Société Des Racines et des Ailes devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES  
La Société Des Racines et des Ailes

Fait et arrêté à Bessines, le 6 novembre 2024

Pour La Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint



Roland LEZEAUD